

N° 021.0008

/MICA/CAB

Ouagadougou, le 19 MARS 2021

## COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat porte à la connaissance des consommateurs, des marketers et des gérants de stations-services que conformément aux décisions du Comité interministériel de détermination des prix des hydrocarbures (CIDPH) et pour compter de la date du 23 mars 2021, les prix des produits des hydrocarbures vendus à la pompe sur le territoire national vont connaître une augmentation de :

- 10 FCFA par litre pour le prix du Super 91,
- 10 FCFA par litre pour le prix du Gasoil,
- 10FCFA par litre pour le prix du pétrole,
- 500 FCFA sur la bouteille de Gaz butane de 12,5 kg.

Le Ministre invite les différents acteurs de la chaîne de distribution au strict respect des nouveaux prix.

A cet effet, la Direction générale de la réglementation et du contrôle des prix, la Brigade mobile du contrôle économique et de la répression des fraudes et les Directions régionales en charge du commerce effectueront des opérations de contrôle inopinées et tout contrevenant à cette mesure sera sanctionné conformément à la réglementation en vigueur.

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce  
et de l'Artisanat

**Harouna KABORE**

Officier de l'Ordre de l'Etat

